

REGLEMENTATION DE L'ACCES ET DE L'UTILISATION DU TERRAIN MULTISPORTS

- L'utilisation du terrain multisports est autorisée entre 9h00 et 20h00. Elle est donc strictement interdite avant 9h00 et après 20h00.
- Les utilisateurs s'engagent à n'introduire aucun engin à moteur : les cyclomoteurs doivent rester à l'extérieur du terrain. D'autre part, la pratique cycliste est interdite dans l'enceinte du terrain multisports.
- L'usage du terrain multisports est dédié prioritairement aux jeunes habitants de la commune âgés de moins de 16 ans.
- Les utilisateurs s'engagent à ne pas monopoliser abusivement les installations afin que chacun puisse en profiter.
- L'utilisation du terrain multisports implique le respect des règles élémentaires de propreté, de courtoisie et du respect d'autrui :
 - Les utilisateurs s'engagent à respecter les lieux et les équipements mis à disposition et à veiller au bon état et à la propreté de ceux-ci.
 - Le franchissement des clôtures est formellement interdit.
 - Les utilisateurs s'engagent à respecter les riverains par un comportement raisonné et courtois.
- Toute infraction significative ou un manquement grave en matière de comportement devront être signalés immédiatement à la mairie pendant les heures d'ouverture, au service de gendarmerie en cas d'urgence ou en cas de fermeture de la mairie. Les infractions seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux règles et lois en vigueur.